

Géocarrefour

Numéros

La recherche collaborative en géographie avec les Autochtones. Éléments pour une approche critique

Collaborative research with Indigenous Peoples in Geography- A contribution towards a critical approach

ERIC GLON

Résumés

Français English

La recherche entre des Autochtones et des chercheurs extérieurs à leur communauté est de plus en plus conditionnée par un protocole collaboratif. Il s'appuie sur des conditions souvent très strictes de la part des autochtones et un cadre réglementaire astreignant. Comment une recherche collaborative est-elle possible dans ces conditions ? Nous tentons d'apporter quelques éléments de réponse en nous demandant ce que peut être une recherche collaborative avant de voir comment la mettre en place grâce à une expérience, celle d'une coopération avec les Lil'wat dans l'ouest du Canada. Nous nous interrogeons ensuite sur les intérêts et les limites de cet exemple.

Research between indigenous and non-indigenous people is based upon protocols to promote collaborative research but such protocols are mostly under native control and have inflexible rules. How can collaborative research take place under such conditions? To try to find some answers to this question, an explanation is first given of the nature of collaborative research before studying the case of the Lil'wat nation in western Canada where the author set up a co-operation project. Finally, the interests and the limits of this case study are discussed.

Entrées d'index

Mots-clés

recherche collaborative, recherche partagée, autochtone, éthique, Lil'wat

Keywords

collaborative research, shared research, indigenous people, ethic, Lil'wat

Texte intégral

- 1 La coopération que j'ai tissée pour mes recherches avec la Première Nation Lil'wat en Colombie-Britannique a toujours été empreinte de simplicité et de convivialité. Les relations se sont durcies depuis peu. Comme bien d'autres populations autochtones en Amérique du Nord, les Lil'wat exigent désormais que la collaboration avec des non autochtones soit encadrée par un protocole écrit. Rien de bien surprenant car les scientifiques mènent leurs travaux dans le cadre de conventions qui précisent notamment les objectifs, les modalités et les attendus de la recherche entre les parties contractantes. Mais ce dont il s'agit avec les autochtones n'a rien à voir avec de telles démarches. Pourquoi les protocoles envisagés avec ces populations diffèrent-ils des cadres de recherche que nous connaissons notamment en France ? La différence la plus notable porte sur le contexte socio-politique très particulier pour tout ce qui a trait aux peuples autochtones. La plupart d'entre eux ont été rejetés des territoires qu'ils estiment ancestraux au gré de mouvements de colonisation souvent menés par les Occidentaux.
- 2 Ces peuples ont de plus été victimes d'ethnocides, c'est-à-dire de politiques volontaristes d'élimination de leurs cultures qui ont imprégné leurs relations avec les pouvoirs coloniaux puis ceux qui leur ont succédé, conduisant le Canada, par exemple, à mener une politique d'assimilation pendant plusieurs décennies (Dickason, 1996, p. 283-285). La méfiance, voire la défiance, entre les tenants de l'ordre établi et ces populations est donc très présente. Leurs revendications actuelles sont nombreuses. Elles concernent la rétrocession des terres dites traditionnelles, perçues comme relevant des droits collectifs – et qui justifie l'appellation de « peuples autochtones » -, l'accès aux ressources naturelles et la réappropriation de leurs héritages culturels souvent très spatialisés.
- 3 Ce contexte politique est à l'origine de la très grande attention que les autochtones du Canada portent aux recherches qui sont effectuées sur ces sujets si sensibles au point d'imposer des protocoles très astreignants de coopération avec les non autochtones (Collignon, 2010). Dès lors, est-il possible d'envisager une recherche quand les règles sont aussi strictes ? L'objet de cet article est d'apporter quelques éléments de réponse à cette question en nous interrogeant d'abord sur ce que peut-être cette recherche collaborative, avant de présenter une expérience concrète d'une vingtaine d'années de coopération avec la Première Nation Lil'wat en Colombie-Britannique. Si cet exemple montre que les contraintes du protocole ne constituent pas nécessairement un handicap rédhibitoire pour une recherche dite collaborative, il nous permet de manière plus générale de souligner ses intérêts et ses opportunités, mais aussi ses limites et ses blocages.

Enjeux et défis d'une recherche collaborative en géographie avec les autochtones

- 4 La collaboration correspond au fait de travailler avec d'autres à un même projet, c'est-à-dire qu'elle suppose une forme de participation entre des partenaires cherchant à atteindre des objectifs communs. Pendant longtemps, la recherche menée par des chercheurs et universitaires au sujet des peuples

autochtones s'est effectuée sans véritable collaboration avec eux. Les conditions dans lesquelles sont réalisés ces travaux ont évolué depuis plus de trente ans, puisqu'ils sont aujourd'hui de plus en plus assujettis à une autorisation préalable de ces nouveaux interlocuteurs, tout en étant inscrits dans un cadre éthique renforcé. Ce nouveau contexte modifie les modalités de la recherche car elle ne peut plus répondre au seul agenda du chercheur, considéré comme un *outsider* c'est à dire un individu extérieur au groupe social qui est au cœur du travail de « terrain » (Lefort, 2012).

Une collaboration sous contrôle des autochtones

- 5 Est-il possible qu'il y ait une collaboration pour une œuvre commune lorsqu'une des deux parties prenantes en fixe les règles ? Il est utile de rappeler que la géographie s'intéresse souvent aux enjeux spatiaux d'une manière générale et, dans le cas des études sur les peuples autochtones, à la dépossession des terres traditionnelles, aux conditions et aux effets de leur rétrocession, aux questions relatives aux héritages culturels ou encore aux projets de développement émanant de ces populations. Les réflexions portent également sur les défis et les conflits engendrés par des aménagements prévus par les pouvoirs politiques en place sur ces terres revendiquées. La cartographie constitue un outil important pour représenter ces différents aspects qui sont d'autant plus sensibles, sur un plan culturel et politique, qu'ils relèvent à la fois des principales revendications de ces populations et de leurs connaissances (Hirt, 2009). C'est sur ces enjeux que porte le plus souvent la recherche collaborative. Il est donc intéressant de voir quelles formes elle peut revêtir afin d'évaluer si les autochtones exercent un contrôle sur la démarche.

Une recherche collaborative à la demande des autochtones

- 6 La première forme de collaboration intervient à la demande d'un peuple autochtone. Montrer qu'il a jadis occupé un territoire dont il a été exclu par des colons nécessite le recours à des études historiques ou des travaux archéologiques. Les Premières Nations pourraient l'assumer elles-mêmes mais faute d'avoir toutes les compétences requises, elles l'envisagent souvent avec des chercheurs extérieurs. Dans un tel contexte, un groupe autochtone demande un appui sous forme d'expertise et fixe le cadre, les objectifs, le contenu de la recherche et accorde le droit de la mener dans une communauté. Ce terme, qui prend plusieurs sens dans le contexte canadien, s'entend ici comme « *une collectivité qui partage une identité ou des intérêts et qui a la capacité d'agir ou de s'exprimer en tant que groupe* » (Trois Conseils, 2010). Cette notion de communauté est importante car elle s'applique à des populations d'autant plus fragmentées spatialement qu'elles ne vivent pas uniquement sur les réserves relevant du pouvoir fédéral, mais aussi à l'extérieur de celles-ci en milieu rural et de plus en plus urbain.

Une recherche collaborative à la demande d'un « outsider »

- 7 La deuxième forme de recherche correspond à la demande d'un individu ou d'une institution extérieurs (ou *outsider*) auprès d'un peuple autochtone. La collaboration s'avère ici plus délicate car elle doit s'appuyer sur un accord préalable de la communauté qui n'éprouve pas forcément le besoin d'une telle démarche. Il s'agit précisément de l'expérience que j'ai vécue avec les Lil'wat qui sera détaillée dans la partie suivante et qui s'inscrit dans un cadre plus général dans lequel les autochtones dictent les conditions d'accès aux informations qu'ils détiennent ou qu'ils produisent. Cette pratique conduit ainsi à orienter les modalités du travail de terrain.

Au final, une recherche sous condition des autochtones

- 8 Pour résumer l'esprit de ces deux formes principales de collaboration : tout chercheur doit en accepter les conditions fixées par les autochtones. Muriel Nagy a insisté sur l'impossibilité de mener des recherches sans convenir « *de consultations, d'autorisations et de collaborations* » avec eux au Canada (Nagy, 2011a). Les deux parties prenantes ne sont pas dans une relation d'égalité : il s'agit d'une collaboration sous condition où la communauté autochtone garde un important pouvoir de contrôle. Ce contexte est à mettre en relation avec l'émergence croissante d'exigences éthiques depuis trois décennies.

Des relations de recherche entre autochtones et non autochtones très encadrées au Canada

Un cadrage canadien qui reconnaît les spécificités culturelles autochtones

- 9 « *La recherche avec des êtres humains* » est définie dans un texte de plus de 230 pages élaboré à l'échelle fédérale, puis repris au niveau provincial, par les trois Conseils que sont les Conseils de recherches en sciences humaines, en sciences naturelles et en génie, l'Institut de recherche en santé. Ce rapport a été publié pour la première fois en 1998 et sous une forme actualisée en 2010 (Trois Conseils, 2010). Ce document insiste, dans le chapitre 9, sur les recherches que les universitaires, les étudiants et leurs établissements envisagent de réaliser en collaboration avec les peuples autochtones. Conformément à la Constitution modifiée en 1982, leurs droits collectifs y sont réaffirmés, tout comme l'intérêt et les spécificités de leurs connaissances : celles-ci « *se rattachent à un lieu précis, sont généralement transmises oralement et sont ancrées dans l'expérience de plusieurs générations. Ce sont les terres, le milieu, la région, la culture et la langue d'une communauté autochtone qui les déterminent...* ». Une telle reconnaissance est aussi le fruit d'une mobilisation croissante des autochtones depuis les années 1960 au Canada comme au niveau international (Nagy, 2011b). Le texte des trois Conseils insiste sur le contexte politico-historique dans lequel émergent des « *... minorités ethnoculturelles... comme autre exemple de groupes qui ont parfois été traités de façon injuste et inéquitable dans la recherche ou qui ont été privés de possibilités de participer à la recherche...* » (Trois Conseils, 2010, p. 11, *op cit.*). La collaboration entre les non autochtones et ces minorités c'est-à-dire notamment les autochtones, est désormais encadrée par ce texte des trois Conseils qui fixe aussi un cadre éthique.

Des règles institutionnalisées qui affirment un droit de propriété intellectuelle des autochtones

- 10 Ce rapport souligne que, par le passé, des chercheurs occidentaux se sont approprié les connaissances de ces populations sans leur consentement et promeut, à l'inverse, des relations justes et équitables. Les autochtones doivent être reconnus comme des êtres humains à part entière. Cette formule peut paraître étonnante vue de France au début du XXI^e siècle. Elle répond à une histoire nationale canadienne où ils ont longtemps été réduits au rang de « sauvages » par la colonisation française et britannique. Le texte des trois Conseils revient sur ce contexte et sur cette humiliation pour reconnaître des savoirs qui leur sont propres et dont ils sont les propriétaires. Pour cette raison, ces peuples doivent en garder le contrôle et en déterminer eux-mêmes les modalités d'accès pour les non autochtones comme le précise aussi la déclaration intitulée « *Propriété, Contrôle, Accès et Possession* » de l'Assemblée des Premières Nations (AFN, 2007). Toute recherche menée par un *outsider* s'appuie sur le consentement libre, éclairé (*free, prior and informed consent*) des autochtones et ne doit en aucune manière leur porter préjudice à aucun moment ou nuire à leur bien-être. C'est dans cet esprit que la recherche sera collaborative ou ne sera pas. Toutes ces conditions revêtent d'autant plus d'acuité que les autochtones développent leur propre conception de la recherche.

Une collaboration à travers le prisme de la recherche autochtone

- 11 Les Autochtones sont soucieux d'exprimer leur propre vision de la recherche, c'est-à-dire pour la définir succinctement, celle qui est menée par et pour eux et qui ne cesse de se développer depuis les années 1960. Si nous cherchons à dépasser cette approche synthétique, trois caractéristiques majeures méritent notre attention.

Une défiance par rapport aux effets de la colonisation

- 12 La première est que cette recherche dénonce les effets de la colonisation en tant que forme particulière de l'impérialisme perpétré le plus souvent par les Européens qui ont détruit et rejeté les cultures des peuples autochtones. L'Occident, au sens des sociétés qui sont dites développées et qui émergent, selon S. Hall, au cours du XVI^e siècle, va diffuser son modèle au reste du monde (Hall, 1992, p. 185). L'impérialisme européen imposa à un ailleurs inconnu, pendant trois siècles au moins, une vision de la société, des formes de faire valoir, d'appropriation, d'organisation spatiale des activités (Singaravélou, 2013). Les conquérants et les colons occidentaux apportèrent aussi avec eux des normes, des catégories de savoir qui forgèrent une rationalisation des connaissances étrangères aux sociétés précoloniales (Foucault, 1969 ; Stoler, Cooper, 1997). Une partie des liens étroits les reliant à la nature, l'ancrage d'un imaginaire et d'une spiritualité dans les paysages ont été effacés au cours de l'histoire coloniale. Des auteurs autochtones se positionnent souvent à l'encontre des stigmates de cette période et de la persistance de ses héritages actuels pour envisager la recherche comme un moyen de décolonisation des savoirs (Tuhiwai Smith, 1999 ; Battiste, Youngblood Anderson, 2000).

Une recherche comme outil de réappropriation culturelle

- 13 Que cette décolonisation s'apparente à un outil de reconquête et de réaffirmation des spécificités socioculturelles des autochtones constitue la deuxième caractéristique de cette recherche. Ces peuples entendent se réapproprier leur culture, leur histoire, leurs héritages et leur « intimité culturelle » selon L. Jérôme (Jérôme, 2009, p. 479). Celle-ci se « réfère à des traits reconnus et à des savoirs partagés dans lesquels se reconnaissent les gens de l'intérieur (insiders) et qui dans le même temps ne sont pas reconnus par le pouvoir extérieur » (Jérôme, 2009). Sans doute faut-il y ajouter que les savoirs intimes et les expériences que les autochtones ont de la nature s'appuient traditionnellement sur une spiritualité et une culture de l'oralité pour dessiner une représentation du monde profondément ancrée dans un territoire (Ingold, 2000, p. 13). L'objectif de cette recherche est non seulement d'affirmer ces différences si longtemps oubliées mais aussi de s'affranchir du *diktat* scientifique (Liotard, 2001, p. 91) de l'*outsider*. Aux côtés de leurs membres qui ont accès à l'enseignement supérieur, les peuples autochtones développent leurs propres méthodes de recherche. Outre un cadrage théorique par rapport aux effets de la colonisation et des études relatives par exemple à la propre histoire de ces populations, cette démarche s'appuie sur des débats, des échanges, des décisions partagées à partir de la mobilisation des *insiders* (Tuhiwai Smith, 1999). Alors que les travaux occidentaux sont souvent individuels et reflètent la posture d'un chercheur – au mieux d'un petit groupe de chercheurs – la recherche autochtone est participative et communautaire.

La recherche autochtone comme outil d'une « puissance d'agir »

- 14 La troisième caractéristique est que de telles études et réflexions servent de base à ces Peuples pour démontrer leur capacité d'agir souvent assimilée à l'*empowerment* (Bacqué, Biewener, 2013). Cette notion n'est pas exempte de critiques car elle est parfois coupée du contexte colonial et assimilée par certains à une aptitude à l'initiative, vecteur d'assimilation individuelle dans un système néo libéral où les cosmologies locales semblent décliner (Jérôme, 2009). Toutefois, lorsque des autochtones envisagent des recherches et des projets pour développer leur territoire, ils sont conscients de le faire dans un cadre socio-politique dont les institutions ont suscité leur rejet. Ils savent que c'est en négociant avec elles, tout en restant fermes sur ses revendications et ses différences, que le sort de leurs communautés peut évoluer. Celles-ci formulent des propositions, voire des contre-propositions et se mobilisent pour les défendre face aux structures existantes du pouvoir politique. Pour toutes ces raisons, nous sommes sans doute plus dans une puissance d'agir contextualisée c'est-à-dire dans l'*agency* (Giddens, 1984) que dans l'*empowerment*. La recherche apparaît pour ces populations comme un outil d'émancipation où elles tentent d'affirmer ce qu'elles ont été, ce qu'elles sont mais aussi ce qu'elles souhaitent être et devenir. Elles n'entendent rien céder sur ces points dans une collaboration avec des *outsiders*. Se pose alors la question de savoir si elle est encore possible dans un tel contexte ? L'affirmation des recherches menées par les autochtones, le contrôle qu'ils exercent sur une démarche dite collaborative et le cadrage canadien des relations entre ces peuples et des scientifiques extérieurs (Collignon, 2010 ; Nagy, 2011a), ne risquent-ils pas de remplacer l'ancien « diktat scientifique » de l'Occidental par un risque de diktat autochtone ? L'expérience de

terrain qui est la mienné dans l'ouest du Canada conduit à apporter une réponse très prudente à cette interrogation.

Une expérience autochtone dans l'ouest canadien. L'exemple des Lil'wat en Colombie-Britannique

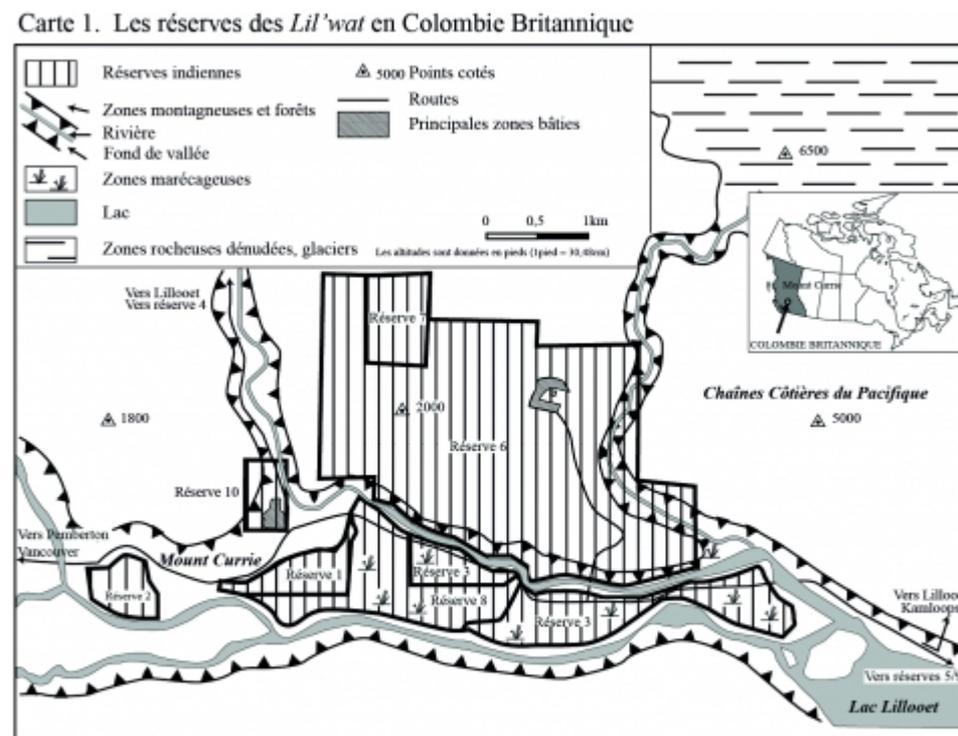
- 15 Plus de quinze années de travail dans la province de Colombie Britannique avec la Première Nation Lil'wat a été l'occasion d'expérimenter l'évolution des conditions de recherches pour l'*outsider* que je suis. La démarche de recherche a été progressivement encadrée par un protocole écrit.

La construction d'une démarche de recherche avec les Lil'wat

Une Première Nation au territoire officiel très limité

- 16 Vivant à 250 km au nord-est de Vancouver, les Lil'wat représentent une population de plus de 1400 individus répartis sur 9 réserves couvrant une superficie totale de 28 km² en 2011 (Carte 1) (Statistics Canada, 2012). Cinq d'entre-elles sont vides et les plus peuplées sont les réserves 10 (189 habitants) et surtout 6 (918 habitants). Environ 700 Lil'wat sont installés hors des réserves sans en être trop éloignés ou sont partis vivre en ville.

Carte 1 : Les réserves des Lil'wat en Colombie Britannique



Conception : É. Glon, réalisation : J. Domont - USTL - TVES 2014.

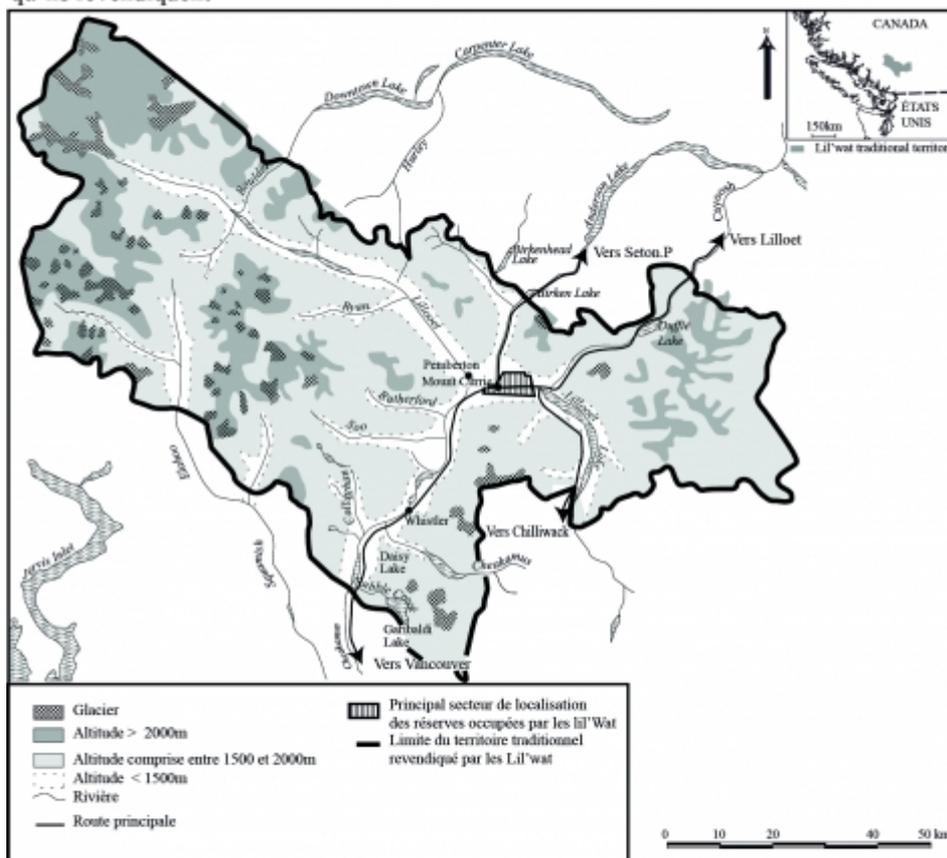
Source : d'après Ministère de l'énergie, des mines et des ressources naturelles. Ressources naturelles Canada 1988 pour le fond de carte topographique.

17 La plupart des réserves sont situées dans le fond de vallée marécageux de la rivière Lillooet mais la plus peuplée est localisée à flanc de montagne. Les difficultés sociales sont réelles chez les Lil'wat : le taux de chômage atteint 31% (contre 7,5% pour la province) en 2011 et plus de 36% des individus ayant plus de 15 ans sont sortis du système éducatif sans aucun diplôme en 2008 (contre 19,8% en Colombie Britannique).

18 En dépit de ce contexte, cette Première Nation fait preuve d'un réel dynamisme pour impulser le développement de sa communauté depuis le début des années 1970. Elle dispose aujourd'hui d'un plan de développement et d'aménagement négocié avec le Ministère des affaires autochtones et du développement du Nord Canada pour ce qui a trait aux réserves. Le projet dépasse toutefois ce seul cadre spatial puisqu'il concerne l'ensemble du territoire historique revendiqué par les Lil'wat (790 000 hectares environ) (carte 2), c'est-à-dire les terres qu'ils ont perdues lors de la colonisation et qui appartiennent aujourd'hui à la Province (LLUP, 2006), sans que des traités – à l'exception de quelques traités concernant des secteurs très restreints sur l'île de Vancouver et sur le continent – n'aient été historiquement signés avec la Couronne britannique ou avec le Dominion du Canada. Ils tentent ainsi de faire valoir leurs différences et leurs pratiques par rapport aux propositions des autorités provinciales.

Carte 2 : La localisation des réserves occupées par les Lil'wat et les limites du territoire qu'ils revendiquent

Carte 2. La localisation des réserves occupées par les Lil'wat et les limites du territoire qu'ils revendiquent



Conception : É. Glon, réalisation : J. Domont - USTL - TVES 2014.

Source : D'après Lil'wat Traditional Territory. J. Jones, L. Joseph, T. Howlett - Lil'wat Nation Land and Resources Department - 2008. D'après Ministère de l'énergie, des mines et des ressources naturelles Canada 1988.

Premières collaborations

- 19 Appartenant aux Salish de l'intérieur (Tout, 1905), les *Lower Lilloet* c'est-à-dire les Lil'wat de la région de Mount Currie souhaitent valoriser les forêts situées sur leur territoire selon leur culture. Bénéficiant, de mon côté, de bourses de recherche octroyées par le Ministère canadien des affaires étrangères, je m'intéressais alors à leur projet d'une approche durable des forêts sur des terres publiques de la province qu'ils revendiquaient déjà comme étant une partie de leur territoire traditionnel (Glon, 2008, p. 181).
- 20 Lors de ma première rencontre, en 1997, les contacts se sont avérés fructueux et aisés. A aucun moment la question d'une recherche sous condition n'a été abordée. Les Lil'wat étaient intéressés par le fait que je fasse connaître leurs initiatives en Europe. Nos échanges s'inscrivaient alors dans le registre d'un partage peu formalisé des connaissances. La demande n'émanait pas de cette communauté mais ses représentants trouvaient enrichissantes les informations que je leur apportais. Cette relation a toutefois changé progressivement.
- 21 Plus la communauté accumulait de témoignages (fouilles archéologiques, études historiques, témoignages des anciens) de leur présence passée sur le territoire revendiqué (Drake-Terry, 1989), plus cette volonté de valoriser eux-mêmes leur culture et leurs initiatives devenait vive (Kennedy, Bouchard, 2010). D'une manière plus générale, arguant du fait que le cadre des négociations n'était pas discuté mais imposé, les Lil'wat refusèrent d'intégrer le processus des traités proposé par les autorités provinciales sur les principales revendications autochtones en Colombie-Britannique à la fin des années 1990. L'*agency* s'avère donc très présent et s'appuie par ailleurs de plus en plus sur les textes proposant un cadrage éthique de la recherche au Canada. Les représentants de la communauté intègrent entre autres les écrits d'auteurs autochtones – comme par exemple Marie Battiste ou encore Linda Tuhiwai Smith – qui insistent sur les spécificités culturelles de ces populations autant qu'ils soulignent la nécessité de maîtriser leurs propres recherches.
- 22 A ce renouveau culturel et intellectuel s'ajoute un événement qui explique aussi le durcissement des relations entre *insiders* et *outsiders* : l'organisation des Jeux olympiques d'hiver en 2010 à Vancouver et à Whistler non loin du territoire revendiqué par les Lil'wat. Les sollicitations des journalistes (radio, télévision, presse écrite), comme celles des chercheurs, les ont conduits à considérer que l'interprétation de ce qu'ils sont leur a échappé. Tous ces éléments ont contribué à une plus grande radicalité des Lil'wat. Plus soucieux d'affirmer leurs savoirs, leur souhait de les valoriser eux-mêmes, ils deviennent depuis lors plus exigeants - parfois intransigeants – quant à la mise en place d'une collaboration de recherche qui se concrétise pour mon travail de terrain, par un protocole officialisé en 2012.

La formalisation d'une collaboration dans la cadre d'un protocole de recherche

Une démarche très encadrée

- 23 Les Lil'wat m'ont demandé de présenter un projet de recherche en vue d'une collaboration avec eux au printemps 2012. C'est la première fois que nos échanges s'inscrivent dans un cadre aussi formalisé.
- 24 De manière générale, le projet que je leur ai adressé explicite non seulement le thème et les raisons de la démarche, les objectifs, l'intérêt de cette recherche pour les autochtones mais aussi l'ampleur et la nature du travail de terrain, l'accès à

certaines données ou à des documents. La LCHLA (*Lil'wat Culture, Language, and Heritage Authority* - Instance de la culture, de la langue et du patrimoine des Lil'wat) est chargée de la réappropriation des héritages culturels et des pratiques linguistiques par le conseil élu représentatif de la population. Composée de conseillers de cette instance et de membres de la Communauté aux savoirs reconnus sur leur culture et leur langue, la LCHLA a donné son accord pour ma recherche à plusieurs conditions dont certaines semblent très strictes (Figure 1).

Figure 1- Le protocole de base personnalisé pour une recherche collaborative avec les Lil'Wat en 2012 (traduction : Eric Glon)

Motion 07-05-2012 rédigée par Ernie Jim secondé par Johnny Abraham

L'Autorité sur la culture, la langue et les héritages (LCHLA) des Lil'wat autorise Monsieur Eric Glon à venir chez les Lil'wat pour faire sa recherche comme il est demandé dans sa lettre du 10 avril 2012 en respectant les conditions suivantes :

- Toutes les informations sont sous « copyright » des « Lil'wat »
- Eric Glon fera connaître nos points de vue, nos projets, notre histoire et l'impact de la colonisation
- La recherche bénéficiera aux jeunes Lil'wat, pourra être utilisée par la communauté pour enseigner à propos de notre territoire, de nos terres, des sites traditionnels, etc.
- Que l'information rassemblée sera d'abord transmise au LCHLA pour avis avant toute publication et achèvement du projet
- Que tout projet complémentaire pour d'autres publications à partir des informations collectées soit transmis au LCHLA,

Des conditions contraignantes de collaboration

²⁵ C'est le cas du « *copyright* » qui signifie que les autochtones ont un droit exclusif sur les connaissances qu'ils détiennent et sur la manière dont un chercheur *outsider* mène un travail de terrain (Collignon, 2010, *op. cit.*). Tout usage d'un de leurs documents, tout recours à leurs savoirs doivent faire l'objet d'une autorisation de leur part. La collaboration est non seulement sous condition mais aussi sous permission dans l'esprit de la déclaration des trois Conseils, du texte de l'AFN (l'Assemblée des Premières Nations) ainsi que de la « Lil'wat Nation Heritage Policy » (LCHLA, 2009).

²⁶ Dans le même état d'esprit, tout entretien individualisé avec un Lil'wat passe par une demande auprès de la LCHLA et s'appuie sur un consentement écrit de l'interlocuteur qui permet à tout moment de faire valoir un droit de retrait. L'exploitation des informations collectées et tout projet de publication de ma part doivent faire l'objet d'échanges effectifs avec cette instance. S'il est justifié que je fasse référence à la colonisation comme les Lil'wat me le demandent, l'interprétation du contexte historique ne peut être laissée à leur seule appréciation sous peine d'entacher la crédibilité de la recherche. Enfin, ne disposant d'aucun financement spécifique ou suffisant pour effectuer ma recherche, je précise que je ne peux leur apporter une contribution financière.

²⁷ Les membres de la LCHLA affichent un réel intérêt pour ma démarche. Ils approuvent la réalisation d'un montage pédagogique numérisé pour les élèves et

les enseignants de leur école communautaire dans le prolongement du projet de recherche. La LCHLA reste aussi convaincue que des publications de ma part en Europe peuvent faire connaître leur culture et leurs revendications.

- 28 Doit-on en rester là en dépit de ces quelques marques d'intérêt et penser comme nous l'avons précédemment suggéré que ce protocole puisse s'apparenter à un diktat autochtone ? Comment ces contraintes inhabituelles pour un chercheur français ou européen peuvent-elles malgré tout servir de cadre à une recherche crédible ?

L'assouplissement du protocole grâce aux échanges avec les Lil'wat

- 29 Au-delà du protocole, l'élément le plus important est l'intérêt et le débat que ma proposition a suscités au sein de la LCHLA. A l'issue de la présentation de mon projet devant les dix membres présents de cette autorité, j'ai répondu à leurs questions lors d'un grand oral. Une conseillère élue et membre de la LCHLA, Lois Joseph, m'a alors mis en contact avec les interlocuteurs que je souhaitais rencontrer, représentants des institutions locales ou individus variés dont les avis étaient contradictoires.

Un accès contrôlé mais possible aux ressources cartographiques

- 30 L'une des étapes essentielles de mon travail est l'accès aux cartes. Celles-ci sont élaborées au sein du centre pour le développement du territoire et des ressources (*Land and Resource Department* ou LRD) qui a été créé par les Lil'wat à Mout Currie en 1986 et qui emploie une vingtaine de personnes. Le LRD a intégré un système d'information géographique (SIG) destiné à améliorer la création cartographique à partir de 2004 et notamment financé par des aides provinciales. Une dizaine de personnes maîtrise les outils SIG dont au moins 3 non autochtones. La cartographie et les SIG sont des outils-clés pour appuyer les revendications territoriales des Lil'wat. Ces cartes leur permettent de faire valoir leur présence et leurs pratiques souvent anciennes ainsi que leurs projets. L'enjeu essentiel est que je puisse utiliser quelques-unes de ces réalisations cartographiques alors qu'il s'agit d'une production des autochtones, fruit de recherches effectuées sous l'égide des instances dirigeantes de la Communauté. J'ai donc déposé cinq demandes d'autorisation, dont quatre à la LCHLA, pour utiliser trois cartes dans une publication ; une procédure qui s'apparente aux démarches qu'un auteur effectue en temps normal dans la perspective d'utiliser un document dans une publication¹.

De nombreux entretiens facilement négociés

- 31 Après avoir accédé à ces cartes, il me restait à comprendre d'une part les différents aspects d'une culture très territorialisée et d'autre part les approches cartographiques des Lil'wat. Dans cette optique, j'ai rencontré 27 interlocuteurs dont 9 non autochtones et 18 autochtones. Une fois adoubé par la LCHLA et conseillé par ma tutrice, le consentement écrit habituellement demandé à chaque interlocuteur dans ce type de recherche s'est avéré inutile. J'ai aussi pu rencontrer des membres de la communauté Lil'wat sans passer par Lois Joseph

mais jamais à son insu. Au-delà du travail bibliographique, une de mes préoccupations a été de confronter des avis variés, contradictoires et complémentaires aussi bien chez les Lil'wat que dans le milieu non autochtone (Ministères fédéraux, provinciaux, institutions locales, universitaires, ONG...) afin de respecter les règles de la comparaison des sources d'informations essentielles à la démarche scientifique occidentale.

Des contraintes protocolaires progressivement atténuées

- 32 Au total, les contraintes initiales du protocole ont été assouplies grâce aux échanges et sans doute en raison de contacts que j'ai noués avec cette Première Nation depuis 1997. A partir d'une demande d'un chercheur extérieur à leur communauté, les Lil'wat ont d'abord cherché à comprendre ma démarche puis à s'y intéresser. Il a non seulement été possible de dépasser le cadre strict d'une relation sous un quelconque diktat de cette Première Nation mais aussi de moduler les textes officiels qui sont souvent érigés en modèle quasi unique pour une recherche entre autochtones et non autochtones au Canada. Plus encore qu'une recherche collaborative telle que nous l'avons évoquée sous sa deuxième forme en première partie, nous avons construit une recherche partagée. En cerner les intérêts comme les limites suppose d'insister sur quelques aspects concrets de cette expérience.

Intérêts et limites d'une recherche partagée avec les autochtones

Les multiples intérêts d'une recherche partagée

- 33 Il importait de rester fidèle à mes objectifs, c'est-à-dire de comprendre les territorialités bâties par les Lil'wat selon leurs pratiques, leurs savoirs et leurs croyances ainsi que les cartographies qu'ils en font. Il me fallait aussi situer ma démarche par rapport au processus de réappropriation territoriale et culturelle en cours, tout en le repositionnant par rapport au contexte socio-politique dans lequel se trouve cette Première Nation. Bien que le travail de terrain soit une étape incontournable de notre recherche, il est également un plaisir qui dessine un autre chez soi où se tissent aussi des liens d'amitié (Lefort, 2012 ; Collignon, 2010). Il faut à la fois les préserver et en même temps être capable de garder une distance pour maintenir la rigueur de la démarche puis de l'analyse.
- 34 Le terrain s'avère donc un exercice délicat. En reposant sur de nombreux échanges avec les représentants de la LCHLA, du conseil des Lil'wat et avec les membres de la communauté, cette recherche partagée prend la forme d'une médiation, sans cesse rediscutée et renouvelée. C'est au gré de l'importance et de la fréquence des rencontres, c'est-à-dire de l'expérience concrète, que se tissent ces relations de confiance, de réciprocité et de respect propres à limiter voire à éviter les difficultés insurmontables. C'est aussi grâce aux nombreux échanges que j'ai eus avec les membres de cette Première Nation qu'ils ont de mieux en mieux perçu leurs intérêts dans cette coopération. De la même manière, j'apprends à leur contact à mieux appréhender mes besoins et à être plus précis dans mes demandes. Le partage prend corps. Sont aussi discutés les sujets

pouvant susciter un enrichissement et un apport réciproques au travers des connaissances des Lil'wat ou de celles qui sont les miennes, le sens que peut revêtir la rigueur scientifique. Tout chercheur se doit d'y travailler et le document des trois Conseils le reconnaît clairement mais les Lil'wat m'ont demandé ce qu'elle peut signifier et comment j'y travaille. Au final, ce terrain esquisse une éthique en faveur d'une rencontre interculturelle où l'enjeu est de promouvoir des relations pour bien vivre ensemble tout en tenant compte des circonstances et des éléments qui composent l'environnement existentiel des hommes (Collignon, 2010). Appliquée ici à une recherche partagée, cette éthique n'est pas sans laisser émerger des limites. Quelles sont-elles ?

Des limites possibles de la recherche partagée

Une démarche qui n'est jamais à l'abri de remises en cause

35 En dépit de l'intensité et de l'importance des échanges qui sont au cœur de la recherche partagée, l'*outsider* que je suis n'est pas à l'abri d'une remise en cause de ce qui a été négocié. Ce risque est en grande partie lié à l'approche collective que les autochtones ont de la propriété intellectuelle alors qu'en tant qu'occidentaux nous sommes plus habitués à une approche individuelle (Nagy, 2011b). A titre d'exemple, j'ai eu l'autorisation de Johnny Jones (*Yaqalatqa7* ou « *l'homme qui change le temps qu'il fait* » en Lil'wat), petit-fils de chaman Lil'wat, cartographe et archéologue autodidacte, d'utiliser une fois une carte qu'il avait produite. Cette démarche effectuée auprès d'un individu s'est avérée insuffisante. Il fallait aussi que la LCHLA m'accorde la permission d'utiliser une production réalisée dans le cadre du LRD. Je ne pouvais par ailleurs utiliser la carte sans la permission de la revue canadienne qui l'avait publiée sous le nom de Johnny Jones comme auteur (Jones, 2010). Cet exemple est intéressant car à la propriété collective que revendique cette population pour une production envisagée au sein du LRD s'ajoute une dimension individuelle de cette appropriation avec le travail effectué par J Jones. Or cette double approche peut susciter des différends entre des membres de la communauté autochtone comme entre ces derniers et les *outsiders*. Non seulement J. Jones ne peut faire ce qu'il veut sans l'accord de la LCHLA mais je ne peux utiliser son travail sans son aval ainsi que celui de cette autorité. Toute autre procédure me mettrait en porte-à-faux et pourrait occasionner une rupture du protocole sans qu'il y ait une mauvaise intention mais tout au plus une maladresse.

Le risque de blocages et d'interdits

36 Cette recherche n'est pas à l'abri d'interdits ou de blocages. Ce risque apparaît par exemple pour une publication. Dans le cadre de la démarche partagée que j'ai mise en place avec les Lil'wat, tout écrit doit faire l'objet de débats entre l'auteur et la LCHLA. L'article que vous lisez a nourri plusieurs échanges avec les Lil'wat alors même qu'il n'utilise aucune connaissance ou aucun document autochtone spécifique². J'ai estimé que ces échanges étaient utiles dans le cadre du respect et de la réciprocité des relations que nous mettions en place. Soit les autochtones ont le souci de discuter la véracité du texte d'un auteur qui est un *outsider*, soit les deux parties prenantes œuvrent ensemble dans le cadre d'une co-production.

Quelle que soit la voie choisie, les autochtones décident si je peux utiliser ou non tels documents ou telles informations. S'ils ne sont pas propriétaires de ce qui est écrit par un *outsider* dans un article académique, ils contrôlent l'usage et l'interprétation qui sont faits de leurs connaissances, au point d'empêcher toute publication pendant des années, comme l'a vécu Muriel Nagy (Nagy, 2011a). La coopération peut aussi être interrompue à tout moment, suite à des désaccords ou des conflits internes au sein de ces populations. Ces risques semblent donc bien présents dans le cadre de recherches protocolaires menées par des Canadiens au sein des communautés autochtones au Canada. De tels interdits ou blocages ne sont jamais apparus dans le cadre de la recherche partagée que j'ai mise en place avec les Lil'wat, mais ils restent vigilants. Je n'ai obtenu l'autorisation d'utiliser la carte de J. Jones qu'une seule fois dans une seule publication. Une recherche partagée me conduit ainsi à un usage limité de leurs connaissances.

Un *outsider* démuni en cas de différends

³⁷ L' *outsider* est quelque peu démuni lorsque qu'une mésentente, voire un différend, apparaît si les autochtones ne s'estiment pas suffisamment respectés dans l'application du protocole de collaboration. Ils peuvent alors envisager des poursuites en justice. Si le scientifique semble moins exposé dans le cadre d'une recherche partagée que dans les démarches collaboratives conventionnelles, le risque n'en demeure pas moins présent. Qu'en est-il alors de la protection du chercheur qui n'est pas canadien ou qui n'est pas rattaché à un établissement canadien ? En France, le comité d'éthique du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) entend promouvoir des collaborations responsables (CNRS, 2014) et plus précisément un impératif d'équité dans les relations entre les chercheurs et les autochtones (CNRS, 2011, 2007). Faute d'un cadre juridique efficace à ce jour pour défendre ces idées au niveau international, le CNRS ne peut s'en tenir qu'à des recommandations et s'en remet à la volonté de ses membres pour les respecter. A l'Université, il est possible avec les services juridiques d'adapter les textes sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur pour une recherche avec les autochtones en milieu anglophone. Ces textes français ménagent, malgré tout, des flous. Pour les résoudre, l'hypothèse d'une convention entre mon établissement, une université canadienne et les Lil'wat est en cours de réflexion. Toute protection s'avère toutefois délicate lorsque les autochtones s'estiment spoliés. Si les échanges permanents avec ces populations peuvent permettre d'éviter des situations fâcheuses, l'*outsider* doit bien entendu se documenter et rencontrer des collègues canadiens pour préparer au mieux sa démarche de terrain. Le travail que j'ai accompli chez les Lil'wat n'aurait pas été possible sans les discussions avec des universitaires comme Natacha Gagné en sociologie à Ottawa, Graeme Wynn et Cole Harris, géographes d'expérience ou encore Douglas Harris, juriste spécialiste des questions autochtones, tous trois enseignants-chercheurs à l'université de Colombie Britannique. Ils m'ont aidé dans la réflexion sur une recherche partagée et sur ses éventuels bénéfices pour les autochtones.

Conclusion

³⁸ Au-delà du cadre canadien très strict et des conditions très contraignantes qui peuvent être imposées par une communauté autochtone pour une recherche

collaborative, il s'est avéré possible d'établir une confiance nécessaire à la mise en place d'une démarche partagée. Le chercheur y trouve des réponses à ses interrogations et les Lil'wat y perçoivent progressivement des intérêts qu'ils n'envisageaient pas toujours initialement. Ce mode de collaboration n'est certes pas exempt de risques mais il constitue une voie possible pour instaurer la confiance, la réciprocité et le respect dans le cadre d'une expérience de terrain. Si ces conditions sont essentielles pour les autochtones, elles reposent sur des échanges constants et une capacité de médiation pour nourrir le partage des connaissances. Très attachés au respect de la parole donnée, les Lil'wat sont convaincus qu'une recherche partagée ne peut être envisagée avec un *outsider* de passage mais qu'elle demande une relation solide sur plusieurs années. Cet aspect n'est pas sans soulever des questions quant aux implications en ce qui concerne la temporalité des projets de recherches et aux modalités de leur financement.

Bibliographie

Des DOI (Digital Object Identifier) sont automatiquement ajoutés aux références par Bilbo, l'outil d'annotation bibliographique d'OpenEdition.

Les utilisateurs des institutions abonnées à l'un des programmes freemium d'OpenEdition peuvent télécharger les références bibliographiques pour lesquelles Bilbo a trouvé un DOI.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible pour les institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : access@openedition.org.

AFN- ASSEMBLY OF FIRST NATIONS., 2007, *Propriété, contrôle, accès et possession*, AFN, 21 p.

BACQUE M-H, BIEWENER C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, 175 p.

BATTISTE M., YOUNGBLOOD HENDERSON J., 2000, *Protecting Indigenous Knowledge and Heritage*, Saskatoon, Purich Publishing, 324 p.

CNRS, COMETS, 2014, http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/guide_promouvoir_une_recherche_inte_gre_et_responsable_8septembre2014.pdf

CNRS, COMETS, 2011, <http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/digest-2.pdf>

CNRS, COMETS, 2007, http://www.cnrs.fr/comets/IMG/pdf/13-2007imperatif_equite-2.pdf

COLLIGNON B., 2010, L'éthique et le terrain, *L'information géographique*, n°1, p. 63-83.

DICKASON O. P., 1996, *Les premières nations du Canada, depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*, Sillery (Québec), Les éditions du Septentrion, 511 p.

DRAKE-TERRY J., 1989, *The Same as Yesterday*, Lillooet, Lillooet Tribal Council, 341 p.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible pour les institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : access@openedition.org.

FOUCAULT M., 1969, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 288 p.

DOI : 10.14375/NP.9782070119875

GIDDENS A., 1984, *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 496 p.

GLON E., 2008, *Forêts et société au Canada*, Lille, Presses du Septentrion, 217 p.

JEROME L., 2009, Pour quelle participation? Ethiques protocoles et nouveaux cadres de la recherche avec les Premières Nations au Québec, in GAGNE N., MARTIN T., SALAÛN M. (dir), *Autochtonies vues de France et du Québec*, Québec, Presses Université Laval, p. 471-487.

JONES J., 2010, Lil'wat Landscapes, *The Midden*, vol 42, n°4, p. 8-14.

HALL S., 1992, The West and the Rest, in HALL S., GREBEN B. (eds), *Formation of Modernity*, Cambridge polity Press/The Open University, p. 185-226.

HIRT I., 2009, Cartographies autochtones. Eléments pour une analyse critique, *L'espace géographique*, n°2, p. 171-186.

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible pour les institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : access@openedition.org.

INGOLD T., 2000, *The Perception of the Environment*, London, New-York, Routledge, 465 p.

DOI : 10.4324/9780203466025

KENNEDY D, BOUCHARD R, 2010, *The Lil'wat World of Charlie Mack*, Vancouver, Talonsbook, 232 p.

LCHLA., 2009, *Lil'wat Heritage Policy*, Mount Currie, 13 p.

LEFORT I., 2012, Le terrain : l'Arlésienne du géographe ?, *Annales de Géographie*, n°687-688, p. 468-487.

LIOTARD P., 2001, Le hibou et l'alouette, in COLLINET C. (Dir), *Education physique et sciences*, Paris, PUF, p. 91-217.

LLUP., 2006, *Lil'wat Land Use Plan*, Lil'wat Nation, Mount Currie, 82 p

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible pour les institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : access@openedition.org.

NAGY M., 2011a , Access to Data and Reports after Completion of a Research Project, *Etudes/inuit/studies*, vol 35, n°1-2, p. 201-221.

DOI : 10.7202/1012842ar

Format

APA

MLA

Chicago

Le service d'export bibliographique est disponible pour les institutions qui ont souscrit à un des programmes freemium d'OpenEdition.

Si vous souhaitez que votre institution souscrive à l'un des programmes freemium d'OpenEdition et bénéficie de ses services, écrivez à : access@openedition.org.

NAGY M., 2011b, Introduction- Propriété intellectuelle et éthique, *Etudes/inuit/studies*, vol 35, n°1-2, p. 7-33.

DOI : 10.7202/1012833ar

SINGARAVELOU P. (dir)., 2013, *Les empires coloniaux*, Paris, Editions Points, 454 p.

STATISTICS CANADA, 2012, <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011>

STOLER AL, COOPER F., 2013, *Repenser le colonialisme*, (1^{ère} éd. en anglais, 1997) Paris, Payot, 174 p.

TOUT C-H., 1905, *Linguistic Section- Appendix to the Salish People*, éd. originale, éd. de 1978 avec introduction de R Maud, *The Salish People- The local contribution of Charlie Hill Tout*, Vancouver, Talon Book, 164 p.

TROIS CONSEILS., 2010, *Enoncé de politique des trois conseils : éthique de la recherche avec les êtres humains*, www.ger.ethique.gc.ca. 234 p.

TUHIWAI SMITH L., 1999, *Decolonizing Methodologies*, Dunedin, University of Otago Press, 208 p.

Notes

1 Dans le cas présent, il est à signaler que l'autorisation a été accordée à titre gracieux, sans demande de droits d'auteur.

2 Cet article a fait l'objet d'un échange constructif entre son auteur et les membres de la LCHLA après vérification du contenu et de la traduction en anglais par G. Wynn, Professeur de géographie à l'Université de Colombie-Britannique de Vancouver. Je tiens à le remercier ainsi que les membres des Lil'wat qui m'ont reçu lors de ce travail. Je remercie aussi les lecteurs de cet article pour leurs conseils et Stéphane Héritier pour son attention.

Table des illustrations

	Titre	Carte 1 : Les réserves des Lil'wat en Colombie Britannique
	URL	http://geocarrefour.revues.org/docannexe/image/9630/img-1.jpg
	Fichier	image/jpeg, 2,2M
	Titre	Carte 2 : La localisation des réserves occupées par les Lil'wat et les limites du territoire qu'ils revendiquent
	URL	http://geocarrefour.revues.org/docannexe/image/9630/img-2.jpg
	Fichier	image/jpeg, 2,5M

Pour citer cet article

Référence électronique

Eric Glon, « La recherche collaborative en géographie avec les Autochtones. Eléments pour une approche critique », *Géocarrefour* [En ligne], mis en ligne le 01 décembre 2018, consulté le 13 juillet 2016. URL : <http://geocarrefour.revues.org/9630>

Auteur

Eric Glon

Professeur de géographie, Université de Lille Laboratoire TVES (EA 44 77), UFR de géographie et d'aménagement, avenue P Langevin, 59 655 Villeneuve d'Ascq cedex eric.glon@univ-lille1.fr

Articles du même auteur

Cole Harris, géographe du pays revêche et de ses fondements géo-historiques

[Texte intégral]

Paru dans *Géocarrefour*

Droits d'auteur

© Géocarrefour